

PROGRAMME DE FORMATION

Lieu : Visioconférence, lien envoyé quelques jours avant la formation.

Dans les locaux de l'ARC à Saint-Priest pour les formations des 28 juin et 5 mai (le café est prévu !)

Période d'inscription : du 4 mai 2022 au 20 mai 2022 inclus.

Nombre de participants :

- **Minimum** : L'ARC Rhône-Alpes se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation **au-dessous de 5 participants**.
- **Maximum** : Afin de favoriser les échanges et la convivialité, **les sessions sont limitées à 12 personnes maximum**. Une fois la formation complète, nous vous indiquerons votre inscription sur liste d'attente. Si suffisamment de personnes sont intéressées, nous pourrions organiser une seconde session au cours du mois de la formation prévue (sauf pour celles faisant intervenir des professionnels extérieurs).

Durée des formations : La durée des formations est environ de 2 heures. Mais il est possible que nous débordions un petit peu pour ne pas limiter l'interactivité et les échanges. Pour les formations hors adhésion, il est possible de les étendre sur 3 heures *en présentiel*.

Contact : Pour toute question, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à conseillere.copropriete@arcrhonealpes.com ou nous appeler au **04 72 57 09 35**.

Références pour le virement : **Titulaire** : ARC RHONE-ALPES / **IBAN** : FR76 1027 8072 4300 0210
9930 577 / **BIC** : CMCIFR2A

Voir verso pour la présentation des formations 

Présentation des thèmes de formation

Formations incluses dans l'adhésion

L'individualisation des charges d'eau et d'énergie

Le 9 juin à 17h

Animée par : TRYBATEC, société spécialisée dans l'individualisation des charges en immeuble collectif

Sujets abordés :

- Les obligations d'individualisation des compteurs (réglementation)
- Les types de compteurs et les systèmes de relevés (partie technique)

Les petites copropriétés

Le 14 juin à 18h

Animée par : Laure CAM, conseillère copropriété

Sujets abordés :

- Le régime spécifique introduit par la réforme de la copropriété d'octobre 2019
- L'impact de ce régime sur le fonctionnement de la copropriété

Dégâts des Eaux et convention IRSI

Le 30 juin à 17h

Animée par : ADELX, courtier en assurance

Sujets abordés :

- Le dégât des eaux
- Le constat amiable
- La convention IRSI

Formations en complément de l'adhésion

Les bases des travaux en copropriété

Le 23 juin à 18h en visio

Le 28 juin à 14h30 en présentiel

Animée par : Laure CAM, conseillère copropriété

Sujets abordés :

- Partie commune ou partie privative ? Identifier l'objet des travaux pour identifier son régime
- La prise de décision sur les travaux : vote d'AG ou initiative du syndic ?
- Préparer ses travaux : les diagnostics techniques
- L'organisation administrative et comptable des travaux
- Les acteurs des travaux de la copropriété

Concevoir autrement son rôle au CS : les relations entre copropriétaires

Le 6 juillet à 18h en visio

Le 5 juillet à 14h30 en présentiel

Animée par : Laure CAM, conseillère copropriété

Sujets abordés :

- Quelques notions de sociologie et médiation dans la copropriété
- Le Conseil Syndical, représentant des copropriétaires
- Exemples d'initiatives de CS de copropriétés
- Quels outils mettre en place pour animer, renouveler l'image de votre copropriété ?
- Production d'un livret d'idées transmis aux participants en fin de formation

Précisions : Cette formation vise à acquérir les notions de base sur l'organisation de tout type de travaux en copropriété. L'objectif est de pouvoir comprendre ensuite des formations plus spécifiques qui seront organisées sur certains sujets (conservation du bâti, rénovation énergétique, plan pluriannuel de travaux...).